



MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

Commune de Colleville-Montgomery

CCTP – PROGRAMME TECHNIQUE

**DEMOLITION ET RECONSTRUCTION
DE LA BASE NAUTIQUE**

Procédure de consultation :

Marché Public de Maîtrise d'œuvre passé en application de l'article L2123-1 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et des articles R2123-1-1° du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Objet :

La présente consultation concerne un marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction de la base nautique dénommée Espace Glisse sis boulevard Maritime à Colleville-Montgomery.

Maître d'Ouvrage

Commune de Colleville-Montgomery
3, Grande Rue
14880 Colleville-Montgomery
+33 2 31 97 12 61

1 - Objet et contexte

L'objet du présent marché concerne la maîtrise d'œuvre pour la démolition et la construction de l'Espace Glisse à Colleville-Montgomery.

Colleville-Montgomery est une commune littorale du Calvados ayant une forte tradition maritime. De nombreuses activités nautiques y sont pratiquées telles que la planche à voile, le Stand Up Paddle, la voile légère, le longe côte, le Kayak, le kitesurf ...

Ces pratiques du nautisme contribuent à l'attractivité de la commune tout au long de l'année et au développement du tourisme saisonnier. Elles participent au bien-être des populations locales. Actuellement la commune met à disposition de l'association OCEAN des locaux situés sur le Boulevard maritime qui ne peuvent répondre à la demande croissante des pratiques et aux normes de sécurité.







Partant du constat de l'engouement de plus en plus fort pour les sports nautiques en pratiques encadrées ou individuelles, la commune souhaite développer les infrastructures sur le site actuel.

Ce projet passe par la construction d'un nouvel équipement.

2 - Etat actuel

Les locaux actuels sont mis à la disposition de l'association OCEAN.

OCEAN est le club nautique des communes de Ouistreham Riva-Bella, Colleville-Montgomery et Lion-sur-Mer. Les activités sont réparties sur ces 3 communes en fonction des saisons, des équipements ou des marées.

Le site de Colleville-Montgomery, dit « Espace Glisse », accueille toute l'année des adultes et enfants pour les pratiques suivantes :

- Planche à voile : loisir ou entraînement à la compétition,
- Stand Up Paddle : loisir ou entraînement à la compétition,
- Catamaran,
- Location de kayak, Stand Up Paddle, catamaran
- Stages en périodes de vacances scolaires,
- Groupes divers à l'occasion de fêtes familiales ou associatives,
- Voile scolaire.

Les infrastructures actuelles se composent :

- D'un bâtiment principal qui regroupe l'accueil, les vestiaires, les douches, la cuisine, du stockage, le bureau, l'atelier ;
- D'un bungalow qui sert de stockage et séchage des vêtements (combinaisons, gilets) des pratiquants ;
- D'un local technique neuf pour stocker le matériel (planches à voile, Stand Up Paddle, Zodiac, ...);
- D'un parking à bateaux servant de zone pour gréer ou rincer le matériel.

Hormis le nouveau local technique, les autres bâtiments ne permettent pas de remplir les fonctions indispensables au confort et à la sécurité des encadrants et des adhérents.

Le site de Colleville-Montgomery fonctionne avec 2 diplômés d'état permanents d'OCEAN accompagnés de 3 à 5 moniteurs diplômés ou en formation pendant les week-ends ou les périodes de congés.

En 2019, OCEAN y a accueilli :

- 74 adhérents stagiaires à l'année sur les activités proposées : catamaran, planche à voile et stand up paddle
- 813 embarquements lors des stages pendant les vacances scolaires de printemps, été et automne
- 300 séances individuelles de Stand Up Paddle
- Plus de 500 personnes en groupe ou sur des challenges nautiques
- 280 embarquements en voile scolaire
- Près de 500 heures de locations en saison

3 - Le projet

Le projet se veut ambitieux sur plusieurs points notamment pour mettre en valeur la façade maritime de la commune de Colleville-Montgomery :

- L'attractivité du nouvel équipement devra permettre de développer l'offre de pratiques nautiques (Stand Up paddle, Planche à voile sur foil, Wingfoil, catamaran...) ou de découverte du milieu marin ;
- Il devra assurer l'accueil des adhérents dans un site confortable et sécurisé ;
- Les permanents des associations y trouveront un meilleur environnement de travail ;
- Le côté nature des activités nautiques se retrouvera dans un nouveau bâtiment répondant au besoin de gestion durable de l'environnement ;
- Le site sera adapté à l'accès des personnes à mobilité réduite, ouvrant ainsi la porte à de nouvelles activités qui leur seraient destinées.

Outre les activités nautiques qui pourraient attirer de nouveaux adhérents avec une structure améliorée et permettre l'accueil de groupes pour des challenges nautiques, l'association OCEAN

s'ouvrira à de nouvelles activités et à de nouveaux pratiquants habitués à des locaux plus confortables tels qu'ils les rencontrent dans des clubs de fitness par exemple et s'inscrivant dans une démarche liant sport et santé :

- Marche aquatique : mobilité, respiration, équilibre sur le sable et dans l'eau ;
- Initiation au sauvetage sportif
- Bumgy Pump : marche sportive, variante de la marche nordique, sur le sable avec bâtons et à destination de personnes peu sportives désirant combiner randonnée et renforcement musculaire ;
- Stand Up Paddle : compléter l'offre actuelle par de fitness, le stretching ou le yoga ;
- Beach Training : Cross training sur le sable pour débutants à confirmés autour des outils comme élastique, kettlebell, wallball, échelles de vitesse ;
- Découverte du milieu marin, chasses au trésor, courses d'orientation, jeux de plage pour des groupes ;
- Préparation physique des athlètes de l'association dans une optique de compétition.

4 – Cahier des charges

Afin de répondre aux enjeux ci-dessus, les nouveaux locaux s'articuleront autour de 2 espaces distincts.

Une zone dite « humide » regroupant un local technique servant de séchoir aux vêtements (combinaisons, gilets) et correspondant avec les vestiaires.

Une zone dite « sèche » en liaison couverte avec la zone « humide ».

Ces espaces se composeront des différentes pièces suivantes :

Zone « humide » :

- Un vestiaire collectif Hommes permettant d'accueillir au moins 20 personnes avec douches à cabines individuelles, bancs avec porte-manteaux, et tablettes repose sacs. Surface d'environ 25 m².
- Un vestiaire collectif Femmes permettant d'accueillir au moins 20 personnes avec douches à cabines individuelles, bancs avec porte-manteaux, et tablettes repose sacs. Surface d'environ 25 m².
- Un vestiaire Moniteurs Hommes permettant d'accueillir 4 personnes avec 2 douches individuelles, 4 armoires vestiaires, bancs avec porte-manteaux, et tablettes repose sacs, lavabos, sèche-cheveux fixe et miroir. Surface d'environ 15 m².
- Un vestiaire Moniteurs Femmes permettant d'accueillir 4 personnes avec 2 douches individuelles, 4 armoires vestiaires, bancs avec porte-manteaux, et tablettes repose sacs, lavabos, sèche-cheveux fixe et miroir. Surface d'environ 15 m².
- Des sanitaires d'environ 20 m² ;
- Un local séchoir avec soufflage d'air chaud et reprise de l'air de l'air humide où seront stockés les combinaisons et gilets sur portants à roulettes. Les portants pourront être déplacés entre les vestiaires et le séchoir. Surface d'environ 16 m².

Zone « sèche » :

- Un accueil et un bureau donnant directement sur le Boulevard Maritime. Surface 15 m².
- Une pièce de vie avec un coin cuisine pour 5 personnes. Surface 10 m².
- Une salle de classe accueillant 30 élèves et les encadrants. Elle sera dotée des équipements modernes d'enseignement (projecteur ou équivalent, écran ...). Elle sera disposée en façade de bâtiment. Surface 60 m².
- Des sanitaires. 2 cabines fermées. Surface 5 m².
- Un petit atelier. Surface 5 m².
- Un local ménage. Surface 2,5 m².

En complément en annexes ou à proximité immédiate :

- Un local de séchage pour les besoins de l'activité « longe côte ». Surface 10 m².
- Un local « essence ». Surface 3 m².
- 2 douches extérieures ;
- Un espace de convivialité extérieur pouvant être couvert à la demande.

Ces locaux devront répondre à toutes les normes en vigueur, notamment à celles correspondant à l'accès des personnes à mobilité réduite.

Un toit terrasse sécurisé pourra être envisagé pour y créer un espace de convivialité.

Le projet devra envisager toutes les solutions inscrivant les locaux dans une optique de développement durable : fourniture d'énergie, chauffage, eau chaude, eaux de rinçage ...

Le concepteur du projet ajoutera les fonctionnalités et équipements permettant de satisfaire au mieux les enjeux décrits ci-dessus.

Ainsi pourront être envisagés une station météo, une webcam, des écrans de communication....

5 – Missions du Maître d'œuvre

La mission confiée au maître d'œuvre correspond aux éléments de maîtrise d'œuvre privée portant sur des ouvrages d'infrastructure selon les articles R2431-24, R2431-26 à R2431-30 ainsi que les articles R2431-16 à R2431-18 du Décret n^o 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

L'objectif de la mission est de pouvoir s'assurer du respect des prescriptions réglementaires, techniques et environnementales en matière de construction. La mission de maîtrise d'œuvre devra être menée en coordination étroite avec les services compétents du Maître d'Ouvrage, jusqu'à la réception définitive des travaux.

Si des erreurs, des incohérences ou des imprécisions sont notées dans tout document remis par le Maître d'Œuvre (pour les phases AVP, PRO, ACT, VISA, DEL AOR, OPC), le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de lui demander de reprendre le document jusqu'à l'obtention d'une version répondant dans sa totalité à la demande du Maître d'Ouvrage et ce sans possibilité de réclamation d'honoraires supplémentaires de la part du Maître d'Œuvre.

Pour l'ensemble de la mission, le prestataire se tiendra à disposition du Maître d'Ouvrage autant de fois que nécessaire afin de lui apporter toutes les informations complémentaires qu'il jugera utiles.

Le prestataire réalisera, pour chacune des opérations du présent marché, les missions témoins, à savoir :

Etudes d'esquisse

Etudes d'avant-projet sommaire (APS)

Etudes de projet (PRO)

Assistance à la consultation des entreprises (ACT)

VISA des études d'exécution,

Direction de l'exécution des travaux (DET)

Assistance pour les opérations de réception des installations (AOR)

Ces éléments seront complétés par les missions complémentaires indiquées ci-dessous :

Diagnostic selon besoins

Mission d'ordonnancement, coordination et pilotage (OPC),

Assistance au Maître d'Ouvrage pour les procédures de passation de toutes les consultations connexes nécessaires aux travaux objets du présent marché. Le Maître d'Œuvre produira les documents (pièces administratives et techniques) du DCE des consultations connexes nécessaires aux opérations, réalisera l'analyse des offres, en particulier pour :

- La coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) : missionner un CSPS, dès le début de l'étude afin que le CSPS puisse intégrer dès les premiers éléments de missions, les spécifications nécessaires au fonctionnement ultérieur des ouvrages (prévention des accidents, sécurité de l'exploitant, accès aux ouvrages etc...) , mais aussi les éléments nécessaires au bon déroulement du chantier (installation de chantier, sécurité du personnel, accès au chantier, transport et manutention d'éléments lourds, stockage, barriérage, etc.).
- Les levés topographiques,
- Les études géotechniques, si nécessaires
- Le contrôleur technique,
- Les diagnostics amiante....

Assistance au Maître d'Ouvrage pour le suivi et le contrôle des prestations connexes. Cette mission correspond à l'Assistance au Maître d'Œuvre pour la validation des prestations issues des marchés, la gestion des marchés et des situations comptables jusqu'au parfait achèvement des travaux.

Assistance au maître d'ouvrage pour l'obtention des autorisations des travaux précités.

6 - Planning prévisionnel

> Démarrage prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre (MOE) : février 2021

> Démarrage prévisionnel des travaux : septembre 2022

> Réception : Juin 2023

7 – Réunions

Le maître d'œuvre devra participer aux diverses réunions nécessaires au déroulement de l'opération : La participation aux réunions est incluse dans la rémunération du titulaire.

Ces réunions se dérouleront en Mairie ou sur les chantiers issus de la programmation. Le titulaire organise les réunions (gestion des invitations, réservation éventuelle de salle, etc.) et en assure la conduite.

Le titulaire fournira le cas échéant les supports de réunion (présentations Powerpoint, documents divers, etc.). Il rédigera les comptes rendus de réunion et les diffusera.

8 – Documents et circuit des documents

Le titulaire remettra au Maître d'Ouvrage les documents sur support papier et voie informatique.

Il fournira :

- les plans, profils, carnets de détail. Les échelles de présentation devront être adaptées à l'objet.
- les documents nécessaires aux différentes consultations (travaux et consultations connexes),
 - les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP), les décompositions du prix global et forfaitaire (DPGF) ou bordereaux des prix (BPU) assortis de détails quantitatifs estimatifs,
 - les documents administratifs tels qu'actes d'engagement (AE), cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et règlement de la consultation (RC)
 - les divers éléments permettant le jugement des offres (critères de jugement des offres, les documents techniques sur les matériaux et matériels à mettre en œuvre)
 - les rapports d'analyse des offres lors des consultations d'entreprises avant et après négociation en vue de la présentation à la commission des marchés.
- les documents nécessaires aux demandes d'autorisation de travaux.

Le maître d'œuvre produira les éléments nécessaires à l'exécution du contrat de travaux :

- Les ordres de services et projets d'avenants si nécessaire,
- Les procès-verbaux établis durant la phase de réalisation du chantier,
- Les constats contradictoires établis avec les entreprises,
- Les comptes rendus de chantier ou toutes réunions spécifiques hors réunion hebdomadaire,
- Les réserves éventuelles formulées lors de la réception des travaux jusqu'à leur levée,
- Les éléments nécessaires aux opérations de réception,
- Le dossier des ouvrages exécutés y compris un dossier concernant la gestion ultérieure des ouvrages,
- Les plans d'ensemble et de détail conforme à l'exécution,
- Le procès-verbal de réception de travaux et de parfait achèvement.

Annexes

- Plan Cadastral
- Plan de situation
- Plan de masse état projeté avant réalisation des locaux de stockage en 2019
- Données cartographiques 2020
- Plan Mapéo